

RAPPORT DE CARACTÉRISATION DE L'HABITAT DU POISSON



PISTE CYCLABLE « LA RIVERAINE »
VILLE DE BOUCHERVILLE

Pour Madame Stéfanie Papineau
Ville de Boucherville
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Boucherville (Québec) J4B 2Z7

Préparé par

Benoit Couture, biologiste
Directeur, division études environnementales

Vérfié par

Marc Desmarais, B. Sc. Urbanisme
Vice-président et directeur de
la division aménagement

Table des matières

1	PRESENTATION D'AQUA-BERGE	1
2	MISE EN CONTEXTE	2
3	MÉTHODOLOGIE	3
4	VALEUR DE L'HABITAT DU POISSON	4
4.1	SECTEUR NORD	4
4.2	SECTEUR SUD	9
5	COMPENSATION	13
5.1	CALCUL DE LA PERTE D'HABITAT DU POISSON	13
5.2	POSSIBILITÉS DE COMPENSATION	15
5.2.1	Option 1 : Retrait de la descente vis-à-vis de la rue Varennes	15
5.2.2	Option 2 : Revégétalisation sous la ligne des hautes eaux	16
5.2.3	Option 3 : remplacement du mur de roches du parc par un talus végétalisé ..	18
5.3	COMPARAISON DES OPTIONS DE COMPENSATION	20
6	CONCLUSION	22
ANNEXE A	LOCALISATION DES TRONÇONS ET COUPES TYPES	23
ANNEXE B	CORRESPONDANCE DU CDPNQ	24



Table des illustrations

FIGURE 1 - ALLURE GÉNÉRALE DU SECTEUR	4
FIGURE 2 - REPLAT DU TALUS	5
FIGURE 3 - LIGNE D'ÉROSION PAR LES VAGUES	5
FIGURE 4 - SUBSTRAT DU HAUT DE PLAGE.....	6
FIGURE 5 - ZONE NORMALEMENT INONDÉE	6
FIGURE 6 - SUBSTRAT ARGILEUX DE LA ZONE NORMALEMENT INONDÉE	7
FIGURE 7 - ZONE PROBABLE D'HERBIER AQUATIQUE LORSQU'INONDÉE	7
FIGURE 8 - EAU DU JOUR.....	8
FIGURE 9 - ALLURE GÉNÉRALE DU SECTEUR SUD	9
FIGURE 10 - ALLURE DE L'HABITAT DU POISSON SUSCEPTIBLE D'ÊTRE TOUCHÉ PAR LES TRAVAUX	10
FIGURE 11 - PRÉSENCE DE PETITS SAULES EN PIED DE TALUS	10
FIGURE 12 - HERBACÉES CROISSANT DANS LE SUBSTRAT SABLEUX EN PIED DE TALUS	11
FIGURE 13 - DÉBRIS COLONISÉE PAR DES MOULES ZÉBRÉES OU QUAGGA	12
FIGURE 14 - COUPE SCHÉMATISÉE DE LA BERGE ET CALCUL DE LA PERTE D'HABITAT DU POISSON	13
FIGURE 15 - DESCENTE VIS-À-VIS DE LA RUE VARENNES.....	15
FIGURE 16 - SITE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE REVÉGÉTALISATION VIS-À-VIS DE LA RUE MONTBRUN.....	16
FIGURE 17 - RAMPE D'EMBARQUEMENT ET ALLURE DU SITE.....	17
FIGURE 18 - DESCENTE ENTRE LES DEUX MOITIÉS DU PARC RIVERAIN	17
FIGURE 19 - ALLURE DE LA ZONE POUVANT FAIRE L'OBJET DANS LE SECTEUR DU QUAI	18
FIGURE 20 - ALLURE DU MUR DE PIERRES ET DE LA VÉGÉTATION ENVIRONNANTE.....	19
FIGURE 21 - ALLURE DU MUR PENDANT LA PÉRIODE DE DORMANCE DE LA VÉGÉTATION ..	19
TABLEAU 1 - ÉLÉVATION DU FLEUVE EN FONCTION DE LA PÉRIODE DE RETOUR.....	14
TABLEAU 2 - BILAN DES PERTES DE SUPERFICIE D'HABITAT DU POISSON PRÉVUES	14
TABLEAU 3 - COMPARAISON DES OPTIONS DE COMPENSATION D'HABITAT DU POISSON... ..	20



1 Présentation d'AQUA-BERGE

AQUA-BERGE inc. est une entreprise de consultants en environnement qui a pour mission de réaliser des projets d'aménagement tout en respectant les exigences de la nature. L'eau est au centre des activités d'AQUA-BERGE, qui se spécialise dans les projets touchants les milieux aquatiques, les berges et les milieux humides. AQUA-BERGE se démarque par une vision globale de l'eau ainsi que par des stabilisations de berges utilisant des techniques de génie végétal uniques.

En plus de réaliser des projets d'aménagements, l'équipe d'AQUA-BERGE réalise des études environnementales visant à caractériser des milieux naturels, que ce soit pour établir leur valeur écologique, pour cibler l'impact de certaines activités sur ces milieux ou pour permettre la réalisation de projets de développement dans le respect des exigences environnementales en vigueur.

Dans ce contexte, AQUA-BERGE offre une expertise unique en environnement et est en mesure de répondre aux exigences environnementales des autorités gouvernementales, ce qui lui permet de satisfaire aux besoins de divers types de clients, tels que les municipalités, les promoteurs et les riverains.

Les caractérisations environnementales d'AQUA-BERGE permettent de vérifier avec précision la présence de zones sensibles sur un territoire et sont réalisées par des spécialistes dans le domaine, qui utilisent des méthodologies reconnues. Les professionnels de l'environnement d'AQUA-BERGE traitent régulièrement avec les ministères responsables de l'application des lois et normes environnementales et sont familiers avec les processus légaux relatifs à l'obtention des différentes autorisations environnementales.

L'expertise d'AQUA-BERGE s'appuie sur une solide équipe multidisciplinaire utilisant des méthodes de travail innovatrices et des équipements à la fine pointe de la technologie. Biologistes, ingénieurs, urbanistes, dessinateurs, cartographes et techniciens en environnement travaillent en étroite collaboration afin d'assurer un service de qualité à toutes les étapes de la réalisation d'un projet.

AQUA-BERGE mène aussi divers types d'études de qualité d'eau, selon les besoins précis des clients.

Afin d'avoir une meilleure connaissance de l'envergure des réalisations d'AQUA-BERGE, nous vous invitons à consulter notre site internet au <http://www.aqua-berge.com>.



2 Mise en contexte

AQUA-BERGE a été mandaté par la Ville de Boucherville pour réaliser la caractérisation de l'habitat du poisson dans la portion du fleuve St-Laurent directement adjacente au tronçon de la piste cyclable « La Riveraine » pour lequel des travaux sont prévus.

La caractérisation effectuée est une étape nécessaire dans le cadre du processus d'autorisation du projet par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), autorisation qui doit être obtenue préalablement à la réalisation du projet puisque celui-ci implique un empiètement dans l'habitat du poisson. Comme cet empiètement doit être compensé par la création d'un nouvel habitat du poisson à proximité du site, l'habitat du poisson a également été caractérisé dans certains secteurs qui pourraient servir à compenser la perte d'habitat.

La caractérisation effectuée visait à établir la valeur relative de l'habitat en présence, de façon à pouvoir qualifier l'ampleur de la perte d'habitat du poisson appréhendée dans le cadre des travaux prévus sur la piste cyclable, de même que la valeur de la compensation suggérée.



3 Méthodologie

Le site a été visité le 13 mai 2010 par Benoit Couture, biologiste. Cinq tronçons de berges ont été visités, soient :

- 1) Le tronçon situé entre les rues de Mésy et Birtz, en face du 956 et du 964 au 968, boulevard Marie-Victorin (empiètement prévu sur deux segments mesurant respectivement 17 et 40 mètres). Coordonnées du centre du tronçon : 45° 83' 03,3" N, 73° 27' 03,4" O
- 2) Le tronçon situé entre les rues de Monts et de Montmagny, en face du 846 au 888, boulevard Marie-Victorin (empiètement prévu sur une longueur d'environ 216 mètres). Coordonnées du centre du tronçon : 45° 37' 46,6" N, 73° 27' 13,1" O
- 3) La descente située vis-à-vis de la rue de Varennes (évaluation du potentiel pour la compensation). Coordonnées : 45° 37' 29,7" N, 73° 19' 27" O
- 4) Le secteur du parc situé entre la rue Louis H. Lafontaine Nord et la rue de Montbrun (évaluation du potentiel pour la compensation). Coordonnées du centre du tronçon : 45° 36' 47,2" N, 73° 27' 24,5" O
- 5) La descente et le quai situés vis-à-vis du boulevard de Montarville (évaluation du potentiel pour la compensation). Coordonnées : 45° 36' 24" N, 73° 27' 25,3" O

La position exacte des tronçons visités est visible sur le plan fourni à l'annexe A.

Les conditions qui prévalaient lors des relevés terrain étaient des conditions d'étiage sévère. Selon plusieurs sources, le fleuve n'avait pas été aussi bas depuis plusieurs décennies.

Pour les deux tronçons où un empiètement dans l'habitat du poisson est prévu, les relevés ont principalement consisté à vérifier les caractéristiques physiques de l'habitat en présence, notamment le type de substrat, la végétation riveraine et aquatique, la présence d'abris et les fonctions possibles pour le poisson. Une évaluation de la position de la ligne des hautes eaux et de la position moyenne des eaux a également été effectuée sur la base des signes physiques visibles sur place.

Pour les sites où de la compensation d'habitat est envisagée, la visite a surtout visé à évaluer la possibilité de recréer de l'habitat du poisson, notamment par le retrait de structures ou de remblais.

La position des éléments pertinents observés (ex : position de l'eau du jour, position de la ligne des hautes eaux, présence de remblais...) a été relevée à l'aide d'un GPS de type SxBlue de Geneq.

Aucune pêche n'a été effectuée. La liste des espèces potentiellement présentes sur le site a été établie à partir des données existantes du MRNF.



4 Valeur de l'habitat du poisson

Selon les données disponibles au MRNF, 49 espèces de poissons sont présentes dans le fleuve St-Laurent à Boucherville. Le secteur est considéré comme propice pour les espèces d'eau chaude. Cependant, aucun site de reproduction du poisson n'est répertorié sur les berges de Boucherville dans le secteur prévu des travaux, ce qui ne veut pas forcément dire qu'aucune espèce n'utilise le site pour la reproduction. Les aires de reproduction connues dans le secteur sont plutôt situées du côté des îles ainsi que dans la plaine inondable de la Rivière-aux-Pins (voir correspondance du CDPNQ à l'annexe A).

La valeur de l'habitat du poisson a été évaluée pour les deux tronçons de berge où des travaux sont prévus. Dans les deux cas, la valeur de l'habitat du poisson dans la zone prévue des travaux est faible étant donné leur fréquence d'inondation.

4.1 SECTEUR NORD

Le premier site visité est le tronçon situé entre les rues de Mélys et Birtz. On retrouve à cet endroit un talus dominé par les plantes herbacées dans lequel et au pied duquel poussent quelques peupliers deltoïdes (*Populus deltoides*) de taille moyenne (figures 1 et 2). La strate arbustive est très peu présente et est surtout représentée par de petits érables argentés (*Acer saccharinum*).

Figure 1 - Allure générale du secteur



Figure 2 - Replat du talus

Une ligne très claire d'érosion par les vagues est visible à la limite inférieure du replat du talus (figure 3). Cette démarcation laisse supposer qu'en conditions normales d'hydraulicité, les eaux doivent atteindre cette zone de façon régulière.

Figure 3 - Ligne d'érosion par les vagues

Au-dessus de cette ligne, le substrat sur lequel pousse la végétation riveraine est sableux, alors que directement sous la ligne, le substrat est constitué d'argile sous une couche de 5 à 10 cm de sable (figure 4). Ce sable provient probablement de l'arrachement par les vagues.



Figure 4 - Substrat du haut de plage

L'allure du substrat sur l'ensemble de la zone normalement inondée est visible sur la figure 5. On note la présence de quelques pierres, mais le substrat est généralement argileux (figure 6). Le substrat est relativement mou. Il n'était pas possible lors de la visite d'atteindre la ligne d'eau du jour sans s'enfoncer dans le substrat.

Figure 5 - Zone normalement inondée

Figure 6 - Substrat argileux de la zone normalement inondée

Certains secteurs sont colonisés par les plantes (figure 7), ce qui suggère qu'un herbier aquatique doit normalement être présent dans ce secteur lorsque le niveau de l'eau le permet.

Figure 7 - Zone probable d'herbier aquatique lorsqu'inondée

Les zones submergées sont d'ailleurs colonisées par de la végétation aquatique qui semble s'implanter facilement dans le substrat en présence (figure 8).



Figure 8 - Eau du jour



Les très faibles courants ainsi que la température de l'eau, que nous présumons relativement élevée à cause de la faible profondeur et de la forte exposition au soleil (aucune mesure prise), doivent également favoriser la croissance des herbiers aquatiques à cet endroit.

Les principales fonctions du site pour le poisson sont vraisemblablement reliées à la présence de ces herbiers, qui représentent des abris pour les petits poissons. Le secteur doit donc être considéré comme une zone potentielle d'alevinage et de croissance pour les espèces en place. Dans une moindre mesure, il peut aussi être utilisé comme zone d'alimentation pour les espèces piscivores. Cependant, en fonction des niveaux d'eau, la faible pente du fond et par conséquent la faible profondeur d'eau, rendent l'accès difficile pour les poissons de grande taille. L'utilisation du site comme zone de frai semble peu probable, compte tenu de la nature argileuse du substrat dans la zone d'inondation permanente.

En ce qui a trait à la zone où des travaux sont prévus (pied du talus), elle est visiblement située au-dessus du niveau normal des eaux et semble n'être inondée que peu fréquemment. Son rôle pour le poisson est limité à un apport hypothétique de nutriments au milieu aquatique lors des épisodes d'inondation (apport allochtone de nourriture). Les arbres en place peuvent faire de l'ombre sur le plan d'eau lorsque les niveaux le permettent, mais l'impact de cet ombre sur la température de l'eau est probablement négligeable compte tenu de la faible densité du couvert arborescent et de la grande taille du plan d'eau.

La valeur de l'habitat du poisson dans la zone où des travaux sont prévus est donc jugée très faible.

La valeur de l'habitat du poisson dans la zone située dans la zone inondée en permanence semble plus élevée, mais cette zone ne sera pas touchée par les travaux.



4.2 SECTEUR SUD

Le deuxième site visité est le tronçon situé dans le secteur de la rue de Montmagny. À cet endroit, le talus est principalement constitué de blocs de pierres et on y retrouve également quelques débris. Comme dans le secteur précédent, on retrouve au pied du talus une zone sableuse (5 à 10 cm de sable sur fond argileux), puis une zone plus argileuse parsemée de roches (figure 9).

Figure 9 - Allure générale du secteur sud



Le talus est colonisé par de nombreux arbres, notamment des saules (*Salix* sp.), des frênes rouges (*Fraxinus pennsylvanicum*), des ormes (*Ulmus* sp.) et des peupliers deltoïdes. On note aussi la présence de chèvrefeuilles (*Lonicera* sp.), de petits saules, de cerisiers de Virginie (*Prunus virginiana*), de vinaigriers (*Rhus typhina*), d'herbe à puce (*Toxicodendron radicans*), de cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*), de parthenocisse à cinq folioles (*Parthenocissus quinquefolia*) ainsi que de plusieurs espèces colonisatrices typiques des milieux perturbés.

De façon générale, le talus est bien végétalisé. La partie inférieure du talus, située sous la ligne des hautes eaux est surtout dominée par les strates herbacées et arbustives, lesquelles poussent au travers des pierres et dans le substrat sableux du haut de plage (figures 10 à 12).



Figure 10 - Allure de l'habitat du poisson susceptible d'être touché par les travaux



Figure 11 - Présence de petits saules en pied de talus



Figure 12 - Herbacées croissant dans le substrat sableux en pied de talus



L'habitat du poisson susceptible d'être touché par les travaux possède donc un substrat variant de pierreux à sableux, selon son emplacement dans le talus ou dans l'avant-plage. Il s'agit d'une zone inondée de façon intermittente. Ses fonctions pour le poisson sont donc limitées par sa récurrence d'inondation. Les abris susceptibles d'y être présents ne peuvent être utilisés que de façon très occasionnelle. L'utilisation du site comme aire de frai est jugée improbable compte tenu de la faible récurrence d'inondation et de la nature grossière du substrat. La principale fonction d'habitat du site en est probablement une d'apport allochtone de nourriture pour la faune aquatique. La présence d'arbustes, notamment les petits saules (figure 11), est probablement bénéfique pour le poisson par la création de zones d'abri et d'ombrage pendant les périodes d'inondation, ainsi que par la stabilisation de la berge et la production de nourriture pouvant être transférée au milieu aquatique.

La présence de moules zébrées ou quagga (*Dreissena* sp.) (figure 13), deux espèces envahissantes, a également été notée sur les lieux. Plusieurs rochers, roches et débris sont colonisés par ces mollusques.



Figure 13 - Débris colonisée par des moules zébrées ou quagga



Comme pour le secteur nord, la zone où des travaux sont prévus (pied du talus), est située au-dessus du niveau normal des eaux et semble n'être inondée que peu fréquemment. Les arbres en place peuvent contribuer à faire de l'ombre sur le plan d'eau lorsque les niveaux le permettent, mais l'impact de cet ombre sur la température de l'eau est probablement négligeable compte tenu de la faible densité du couvert arborescent et de la grande taille du plan d'eau. La valeur de l'habitat du poisson dans la zone où des travaux sont prévus est jugée faible étant donné sa faible récurrence d'inondation. La valeur de l'habitat du poisson dans la zone située dans la zone inondée en permanence semble plus élevée, mais cette zone ne sera pas touchée par les travaux.



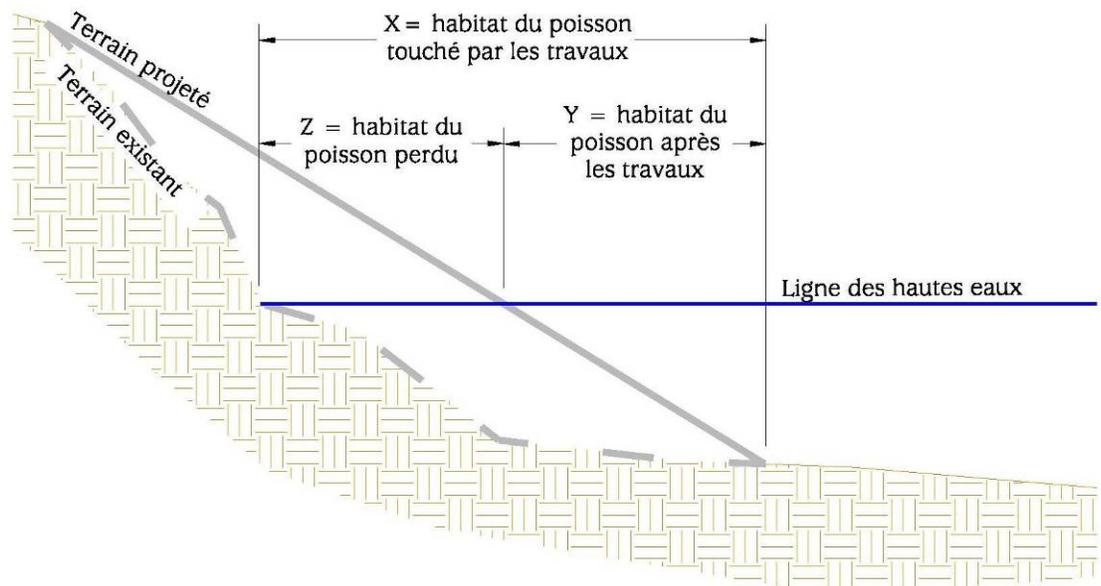
5 Compensation

5.1 CALCUL DE LA PERTE D'HABITAT DU POISSON

Dans le cadre de la présente évaluation, nous avons considéré que l'habitat du poisson correspond à la superficie située sous la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau fréquenté par le poisson, ce qui correspond à la définition usuelle du MRNF et de Pêches et Océans Canada (MPO).

La superficie de l'habitat du poisson perdu a été calculée sur la base des relevés topographiques effectués préalablement à la conception des plans. Lors de ces relevés topographiques, des coupes de la rive ont été relevés à environ tous les 10 m. La figure 14 représente une coupe type schématisée de la berge dans la zone prévue des travaux.

Figure 14 - Coupe schématisée de la berge et calcul de la perte d'habitat du poisson



L'habitat du poisson existant avant les travaux correspond à la superficie du terrain existant située sous la ligne des hautes eaux, soit la valeur « X » dans la figure 14. Une fois les travaux réalisés, l'habitat du poisson correspondra à la superficie du terrain projeté située sous la ligne des hautes eaux, soit la valeur « Y » dans la figure 14. Ainsi, l'habitat du poisson perdu qui doit être compensé correspond à la différence entre la valeur « X » et la valeur « Y », ce qui correspond à la valeur « Z » sur la figure 14. Ce calcul suppose que la valeur de l'habitat du poisson qui sera recréé par le terrain projeté (Y) sera équivalente



avec celle du terrain existant (X). La valeur de l'habitat existant a été évaluée à la section précédente. Nous sommes d'avis que l'habitat qui sera recréé (Y) sera de valeur comparable à l'habitat perdu, notamment grâce à la végétation qui sera intégrée à l'aménagement, soit un matelas de saules sous la ligne des hautes eaux et des arbustes en sac au-dessus de la ligne des hautes eaux (voir annexe A).

Il a été considéré que la ligne des hautes eaux est située à une élévation de 8,0 m. Cette évaluation est basée sur les données existantes à la hauteur de la Rivière-aux-Pins située légèrement en aval et sa cohérence a été validée par des observations terrain. Les niveaux maximum journaliers (élévation géodésique) du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la Rivière-aux-Pins pour différentes périodes de retour sont montrés au tableau suivant :

Tableau 1 - Élévation du fleuve en fonction de la période de retour

Période de retour (an)	Élévation du Fleuve St-Laurent
2	7,5
5	8,2
10	8,6
20	9
50	9,5

Source : Rapport d'expertise sur les niveaux d'eau dans la Rivière-aux-Pins à Boucherville, Pêches et Océans Canada et Ministère du Loisir et de la Pêche, Marcel Couture, ing. et François Vézina, ing., Mai 1992.

Comme il était difficile d'évaluer la position exacte de la ligne des hautes eaux sur le terrain, l'élévation de 8,0 m est une valeur sécuritaire qui inclut une marge de sécurité. Il est probable que l'élévation réelle de la ligne des hautes eaux dans le secteur soit située entre 7,5 et 8,0 m. Sur la base de la valeur de 8,0 m et des coupes topographiques effectuées, les superficies d'habitat du poisson suivantes ont été calculées :

Tableau 2 - Bilan des pertes de superficie d'habitat du poisson prévues

Valeur sur la figure 14	X	Y	Z
Description	Superficie existante d'habitat du poisson touchée par les travaux	Superficie d'habitat du poisson recréée suite aux travaux (auto-compensation)	Superficie d'habitat du poisson perdue (à compenser)
Superficie	567 m ²	295 m ²	272 m ²

Le projet de compensation proposé devra donc permettre de recréer 272 m² d'habitat du poisson de faible valeur.



5.2 POSSIBILITÉS DE COMPENSATION

Différentes possibilités de compensation d'habitat du poisson ont été évaluées. Les superficies présentées dans la présente section sont des estimations permettant d'évaluer l'ampleur et la valeur des superficies d'habitat de compensation associées à chaque option. Une fois une option choisie, des relevés terrain plus précis seront nécessaires pour préciser les gains d'habitat appréhendés ainsi que les coûts reliés à chaque option.

5.2.1 OPTION 1 : RETRAIT DE LA DESCENTE VIS-À-VIS DE LA RUE VARENNES

On retrouve vis-à-vis de la rue Varennes une descente menant à une rampe d'embarquement pour barge. Le retrait de cette descente permettrait de créer une superficie d'environ 250 à 300 m² d'habitat du poisson. Pour ce faire, il faudrait retirer les installations existantes et déblayer le matériel en place (approximativement à partir de la ligne rouge sur la figure 15) jusqu'à un niveau suffisant pour assurer une inondation récurrente de la zone. Un aménagement de la zone pour lui donner une valeur en tant qu'habitat (ex : mise en place de végétation et d'abris) serait ensuite nécessaire. Il serait probablement possible de faire l'aménagement à une élévation qui lui permettrait d'être en eau lorsque celle-ci est à son niveau moyen. Ce faisant, la superficie d'habitat recréée pourrait être de valeur supérieure à la superficie qui sera perdue, puisque cette dernière est en eau seulement en période de hautes eaux.

Il s'agirait d'une création réelle d'habitat pouvant compenser directement pour l'habitat perdu, et non d'une simple amélioration de la qualité d'un habitat existant. Le site ne serait cependant plus utilisable comme rampe d'embarquement et il ne serait plus possible non plus de descendre au niveau du fleuve en véhicule routier à cet endroit.

Figure 15 - Descente vis-à-vis de la rue Varennes



5.2.2 OPTION 2 : REVÉGÉTALISATION SOUS LA LIGNE DES HAUTES EAUX

Une autre option de compensation pourrait être de revégétaliser des sections de sol nu situé sous la ligne des hautes eaux, de façon à augmenter la valeur de ces superficies pour le poisson. Les techniques de revégétalisation utilisées devront prendre en compte la nature et la dynamique particulière des sols en place, et les espèces utilisées devront être choisies en fonction de leur capacité à résister à des périodes d'inondation prolongées ainsi qu'à l'érosion par les glaces. Les zones végétalisées pourront être utilisées comme aires d'abri et d'alimentation pour les poissons de petite taille.

Cette option ne représente pas une création d'habitat en tant que telle, mais plutôt une amélioration de la valeur d'un habitat existant. Pour obtenir une compensation d'habitat satisfaisante, il faudra donc appliquer ce type de compensation sur une superficie supérieure à la superficie perdue.

Trois sites où la revégétalisation semble possible ont été repérés. Le premier correspond à une zone surélevée située à proximité de la rampe d'embarquement vis-à-vis de la rue Montbrun (figures 16 et 17). Nous estimons que la superficie d'habitat du poisson qui pourrait être améliorée à cet endroit en conservant un accès à la rampe de mise à l'eau serait d'environ 400 m². Cette approximation pourra être revue à la baisse si on souhaite que les villégiateurs puissent continuer de stationner leurs véhicules sur la grève.

Figure 16 - Site pouvant faire l'objet d'une revégétalisation vis-à-vis de la rue Montbrun

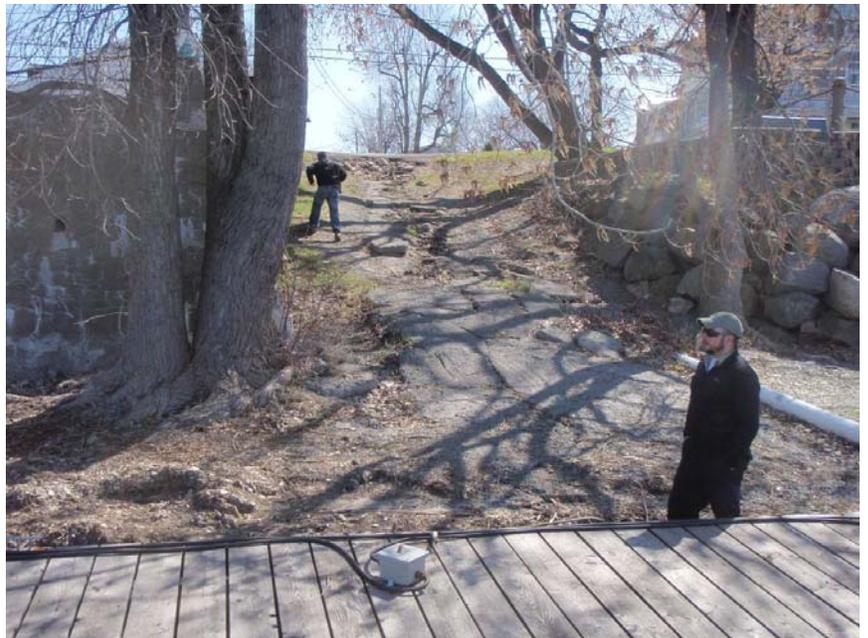


Figure 17 - Rampe d'embarquement et allure du site



Un autre site qui pourrait faire l'objet d'une revégétalisation est la descente située entre les deux moitiés du parc riverain, vis-à-vis de la rue de la Perrière. La descente elle-même devra être reprofilée avec du substrat permettant la croissance végétale. Nous estimons qu'environ 60 m² pourraient être regévétalisés dans la descente elle-même et qu'une zone surélevée d'environ 150 m² située au pied de la descente pourrait aussi faire l'objet d'une revégétalisation.

Figure 18 - Descente entre les deux moitiés du parc riverain



Finalement, une revégétalisation pourrait également être possible dans le secteur du quai situé près de la rue Montarville (figure 19). La superficie qui pourrait faire l'objet d'une revégétalisation à cet endroit est estimée à 150 m².

Figure 19 - Allure de la zone pouvant faire l'objet dans le secteur du quai



Nous estimons qu'au total, la revégétalisation des trois sites pourrait potentiellement permettre d'améliorer la qualité d'habitat du poisson sur une superficie d'approximativement 760 m². L'amélioration de la qualité d'une superficie existante n'est cependant pas l'option de compensation privilégiée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qui préfère que les mètres carrés d'habitat du poisson perdus soient remplacés par la création de nouveaux mètres carrés d'habitat de valeur équivalente ou supérieure. Il faut également considérer un risque quant au succès de l'implantation à long terme de la végétation, étant donné les conditions difficiles du milieu.

5.2.3 OPTION 3 : REMPLACEMENT DU MUR DE ROCHES DU PARC PAR UN TALUS VÉGÉTALISÉ

Un mur de roches borde la rive du parc municipal entre la descente de la rue de la Perrière et la marina. Ce mur forme une barrière presque verticale. Si ce mur était remplacé par une berge en pente végétalisée, les hautes eaux pourraient s'avancer davantage vers le parc, augmentant ainsi la superficie d'habitat du poisson à cet endroit.



Figure 20 - Allure du mur de pierres et de la végétation environnante

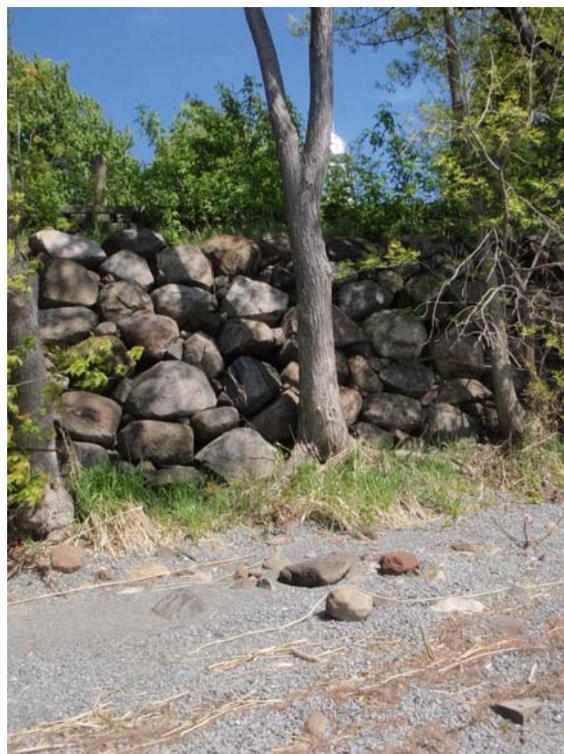


Figure 21 - Allure du mur pendant la période de dormance de la végétation



Une certaine végétation arbustive et arborescente basse existe au pied du mur ainsi qu'au-dessus du mur, mais très peu de végétation pousse dans le mur lui-même, constitué de blocs de pierre angulaires de grande taille. Advenant un reprofilage du mur, la végétation au pied du mur pourrait idéalement être conservée. La nouvelle berge pourrait être aménagée de façon à présenter une végétation arbustive sous la ligne des hautes eaux. La nouvelle superficie d'habitat du poisson recréé pourrait donc jouer un rôle d'abri et d'alimentation pour les poissons mais, comme pour les superficies qui seront perdues dans le cadre du projet de réfection de la piste cyclable, la valeur de l'habitat recréé serait limitée par la récurrence d'inondation du site.

Le reprofilage de la berge implique une perte de superficie terrestre dans le parc. Ainsi, une pente plus abrupte minimiserait la perte de superficie dans le parc, mais créerait moins d'habitat du poisson, alors qu'une pente plus douce aurait l'effet contraire.

Selon la pente de la berge recréée et la position exacte de la ligne des hautes eaux à cet endroit, nous estimons que le remplacement du mur par une berge végétalisée pourrait représenter une création d'habitat du poisson d'environ 125 à 225 m².

5.3 COMPARAISON DES OPTIONS DE COMPENSATION

Le tableau 3 résume les principales caractéristiques des options de compensation proposées :

Tableau 3 - Comparaison des options de compensation d'habitat du poisson

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
Description	Retrait de la descente vis-à-vis de la rue Varennes	Revégétalisation sous la ligne des hautes eaux	Remplacement du mur de roches du parc par un talus végétalisé
Gain d'habitat du poisson appréhendé	Création d'une superficie d'environ 250 à 300 m ² d'habitat de qualité supérieure à l'habitat perdu	Amélioration de la qualité d'environ 760 m ² d'habitat du poisson existant	Création d'une superficie d'environ 125 à 225 m ² d'habitat de qualité comparable à l'habitat perdu
Compensation suffisante pour la perte prévue ?	Oui, superficies à confirmer	Acceptabilité à vérifier avec le MRNF	Oui, dépendamment des superficies créées. En cas de superficie insuffisante, cette option pourrait être complétée par une réalisation partielle de l'option 2



Usages perdus	Perte de la descente de la rue Varennes	Perte de l'espace utilisé par les véhicules en bordure des rampes d'embarquement	Perte d'une superficie de terrain du parc
----------------------	---	--	---



6 Conclusion

L'étude réalisée a permis d'établir que l'habitat du poisson qui sera perdu lors de la réalisation du réaménagement de la piste cyclable « La Riveraine » est de faible valeur, notamment à cause du caractère intermittent de l'inondation de ces zones et du peu de fonction que cet habitat est susceptible de présenter pour le poisson.

Malgré cette faible valeur, les superficies situées sous la ligne des hautes eaux sont considérées légalement comme des habitats du poisson et l'empiètement dans ces zones doit être compensé par la création de nouveaux habitats du poisson. Les différentes options de compensation proposées dans le document devraient permettre de rencontrer cet objectif.



Annexes

Annexe A Localisation des tronçons et coupes types



Annexe B Correspondance du CDPNQ



Le 12 mai 2010

BENOIT COUTURE,
biol., M. Env.,
Aqua-Berge
4005, rue de la Garlock
Sherbrooke (Québec) J1L 1W9

N/Réf.: 4530

Numéro de dossier : 000 9003 03 00

Objet : Information sur la faune et les habitats dans le cadre d'un projet de piste cyclable "La Riveraine", Boucherville.

En réponse à votre demande d'information reçue le 10 mai 2010 et concernant le sujet en rubrique, voici une description des banques de données consultées et des informations qui nous y avons extraites touchant votre secteur d'étude. Veuillez joindre cette lettre-ci et les pièces jointes à toute demande de certificat d'autorisation, d'autorisation ou de permis.

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Ainsi, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces en situation précaire d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.

Selon la potentialité du territoire concerné, il peut s'avérer opportun de réaliser un inventaire de terrain, soit pour vérifier la localisation exacte ou la persistance des espèces rapportées, ou encore pour vérifier si des espèces potentielles non signalées jusqu'à maintenant sont présentes dans la zone à l'étude. En effet, l'information sur la localisation d'une mention est souvent imprécise mais indique que ces espèces peuvent être présentes dans la zone à l'étude si elle compte des habitats propices. Pour mieux connaître quelles espèces pourraient habiter les types d'habitats du territoire à l'étude, on peut consulter les fiches descriptives des 18 espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (voir le site Internet <http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>). Dans

l'éventualité d'une étude sur le terrain, nous apprécierions obtenir les données brutes recueillies afin de bonifier notre système d'information.

Après la consultation de la banque de données du CDPNQ, nous vous avisons de la présence, sur le territoire de votre projet ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier, de mentions d'espèces animales menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou d'intérêt pour le CDPNQ. Le rapport des mentions est ci-joint dans le fichier intitulé « Occurrences sélectionnées.pdf » et la « Carte faunique » jointe indique la localisation de ces mentions.

Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, notamment de la récolte, nous exigeons que ces informations ne soient pas divulguées à un tiers et qu'elles soient employées seulement dans le contexte de la présente demande.

Pour faire mention des documents fournis, nous suggérons la formulation suivante :

Citation générale :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Extractions du système de données pour le territoire de Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) [ou MDDEP le cas échéant], Québec. x pages.

Citation d'un rapport en particulier :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Titre du rapport. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) [ou MDDEP le cas échéant], Québec. x pages.

Pour une donnée en particulier, l'auteur doit être cité et son autorisation accordée avant diffusion dans une publication.».

Pour en savoir davantage sur le CDPNQ, veuillez consulter le site web www.cdpnq.gouv.qc.ca.

Pour en savoir davantage sur les espèces d'oiseau en situation précaire qui figurent sur la sortie informatisée jointe ou s'ils présentent un potentiel de présence dans le territoire de votre projet, vous êtes invités à entrer en contact avec l'Association québécoise des groupes d'ornithologues du Québec (AQGO) (4545, Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal, Québec, H1V 3R2 site internet: <http://www.aqgo.qc.ca>). L'AQGO est responsable d'un programme de suivi des sites de reproduction des oiseaux menacés du Québec depuis 1993. Les renseignements colligés sont saisis dans la banque de données sur les oiseaux menacés du Québec (BDOMQ). Les demandes d'information doivent être adressées à monsieur Pierre Fradette, biologiste responsable de la BDOMQ (SOSPOP) au (418) 721-5051 (tournepierre@cgocable.ca (sans frais: 1-877-ENPÉRIL ou 1-877-367-3745).

Aussi, dans le cas d'espèces d'amphibien ou de reptile, vous pouvez obtenir les données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec pour une somme raisonnable. Veuillez communiquer avec M. Sébastien Rouleau, coordonnateur de la recherche et de la conservation à la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent au (514) 457-9449, poste 106 (télécopieur : 457-0769 ; courriel : rouleau.sebastien@ecomuseum.ca, 21 125 chemin Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec H9X 3Y7).

Enfin, nous vous rappelons que c'est le MDDEP qui collige les mentions d'espèces végétales rares dans le CDPNQ. Pour la région Montérégie, vous pouvez contacter Robert Rubénovitch (450 928-7607, monteregie@mddep.gouv.qc.ca) et pour les régions de Montréal et de Laval, c'est monsieur Marc Chagnon (514 873-3636 #221, marc.chagnon@mddep.gouv.qc.ca) qui saura vous répondre.

- Habitats fauniques cartographiés

La consultation des plans légaux des habitats fauniques (héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, habitat du rat musqué) révèle qu'il n'y a aucun habitat faunique cartographié dans votre secteur d'intérêt. Les habitats fauniques cartographiés sont protégés sur les terres et l'eau de tenure publique (y compris celles du gouvernement du Québec), soit là où le règlement de protection des habitats fauniques s'applique. Toute activité susceptible de modifier un habitat faunique protégé requiert une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune. Compte-tenu que dans nos régions administratives, une très large proportion du milieu terrestre est de tenure privée et que le territoire privé ne fait pas nécessairement l'objet d'inventaires fauniques systématiques, une évaluation environnementale devrait comporter des observations et des relevés sur le terrain.

Notez que l'habitat du poisson n'est cartographié car sa définition légale fait en sorte qu'il est protégé partout où il pourrait y avoir du poisson. Donc, son absence sur une carte ne signifie pas qu'une autorisation du MRNF et du MPO ne sont pas nécessaires si on réalise une activité dans l'habitat du poisson. Veuillez lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

- Faune ichthyenne présente

Un rapport contenant la liste des espèces de poissons capturés dans les pêches expérimentales dans ce secteur, leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, ainsi que les dates de protection de leurs activités de reproduction, intitulé « Liste d'espèces de poisson ... » est joint à cette lettre, ainsi qu'une carte localisant les pêches intitulée « carte faunique ». Notez que nos inventaires ne sont pas systématiques dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de compléter les données avec des études sur le terrain, au besoin.

- Lieu de reproduction des poissons

Le fichier intitulé « habitat de reproduction ... » contient un rapport sur les données extraites de notre répertoire sur les lieux de reproduction du poisson (frayères, aires d'alevinage, etc...). Il contient une description des espèces qui se reproduisent, les périodes de protection de leur activités de reproduction ainsi que leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. La carte faunique jointe à la présente lettre montre ces lieux de reproduction.

Il est important de savoir qu'un lieu de reproduction du poisson n'est pas synonyme avec un habitat du poisson tel que défini au sens légal. SVP, lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

La présence d'un lieu de reproduction du poisson indique qu'une attention particulière doit être portée à la protection de l'intégrité de ces lieux, au delà des mesures générales utilisées pour protéger l'habitat du poisson.

- Habitat du poisson - Règlement du Québec

Notez que l'habitat du poisson est protégé par le règlement sur les habitats fauniques (du Québec) partout où il pourrait y avoir du poisson, sous la cote de récurrence des hautes eaux de 2 ans. Cette définition légale fait en sorte que l'habitat du poisson n'est pas cartographié sur un plan légal des habitats fauniques tel que le sont les autres types d'habitats fauniques protégés. Il est important de savoir qu'UNE AUTORISATION DU MRNF en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune EST NÉCESSAIRE avant de réaliser toute activité, telle installer un émissaire, stabiliser la rive ou réparer un muret, dans l'habitat du poisson, s'il est situé dans des eaux de tenure publique. Le formulaire de demande d'autorisation se trouve à la page Internet suivante : Demande d'autorisation pour une activité dans un habitat faunique : (<http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/habitats/formulaires/index.htm>). Des instructions plus détaillées sur comment présenter une demande d'autorisation selon le type d'activité sont disponibles en adressant

un message électronique à fay.cotton@mrnf.gouv.qc.ca.

- Habitat du poisson - Règlement fédéral

Il est important de noter que tout habitat du poisson, de tenure privée et publique, est aussi protégé en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches du Canada. Si on prévoit faire des travaux qui sont susceptibles de créer une détérioration, une perturbation ou une destruction de l'habitat du poisson, on doit acheminer une demande d'autorisation à Pêches et Océans Canada et ce avant de réaliser les travaux. À défaut d'obtenir une telle autorisation, on peut être passible de poursuites judiciaires.

Pour présenter une demande d'autorisation à Pêches et Océans Canada , les informations nécessaires se trouvent dans le Guide à l'intention des promoteurs sur les exigences en matière d'information de l'examen en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches. On peut consulter ce document à partir du site Web suivant : http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/requirements-exigences/index_f.asp

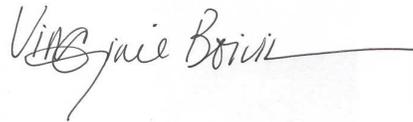
Un formulaire (Demande d'examen en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches) accompagne le guide. Il est suggéré de le remplir et à le joindre à la proposition de projet (http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/requirements-exigences/formulaire_f.asp).

Pour la région du Québec, on peut acheminer la demande à l'adresse suivante :

Pêches et Océans Canada,
Direction de la gestion de l'habitat du poisson,
850 route de la Mer, C.P. 1000, Mont-Joli, Québec,
G5H 3Z4
Télécopieur : 418-775-0658;
Courrier électronique : Habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca

Pour des informations générales concernant les dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches, veuillez communiquer avec un biologiste de le bureau de Montréal, au (514) 289-9232 ou au (514) 289-0910.

J'espère que ces renseignements répondent entièrement à vos besoins. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Virginie Boivin

Technicienne de la faune

/vb

Liste des espèces de poisson capturées à un endroit

<i>Poisson</i>	<i>GENRE</i>	<i>ESPECE</i>	<i>Période de protection des activités de reproduction</i>		<i>Statut</i>
			<i>DÉBUT</i>	<i>FIN</i>	
Plan d'eau: FLEUVE ST-LAURENT					
Endroit: BOUCHERVILLE					
achigan à grande bouche	Micropterus	salmoides	1 mai	1 août	
achigan à petite bouche	Micropterus	dolomieu	1 mai	1 août	
anguille d'Amérique	Anguilla	rostrata	15 juin	5 septembre	susceptible
barbotte brune	Ameiurus	nebulosus	15 mai	1 juillet	
baret	Morone	americana			
bec-de-lièvre	Exoglossum	maxillingua			
carpe	Cyprinus	carpio	1 juin	15 juillet	
chevalier blanc	Moxostoma	anisurum	1 mai	15 juin	
chevalier jaune	Moxostoma	valenciennesi	15 mai	1 juillet	
chevalier rouge	Moxostoma	macrolepidotum	15 avril	15 juin	
crapet de roche	Ambloplites	rupestris	1 juin	15 juillet	
crapet soleil	Lepomis	gibbosus	15 mai	15 juillet	
crayon-d'argent	Labidesthes	sicculus			
dard à ventre jaune	Etheostoma	exile			
doré jaune	Stizostedion	vitreum	1 avril	1 juin	
doré noir	Stizostedion	canadense	1 avril	1 juin	
éperlan arc-en-ciel	Osmerus	mordax			
épinoche à cinq épines	Culaea	inconstans			
fondule barré	Fundulus	diaphanus	15 mai	15 août	
fouille-roche zébré	Percina	caprodes			
gaspareau	Alosa	pseudoharengus			
grand brochet	Esox	lucius	1 avril	1 juin	
lamproie argentée	Ichthyomyzon	unicuspis			
lépisosté osseux	Lepisosteus	osseus	1 mai	1 juillet	
lotte	Lota	lota			
marigane noire	Pomoxis	nigromaculatus	1 juin	1 août	
maskinongé	Esox	masquinongy	15 avril	15 juin	
méné à menton noir	Notropis	heterodon			
méné à museau arrondi	Pimephales	notatus	15 mai	1 septembre	
méné à tache noire	Notropis	hudsonius			
méné bleu	Cyprinella	spiloptera			

<i>Poisson</i>	<i>GENRE</i>	<i>ESPECE</i>	<i>Période de protection des activités de reproduction</i>		<i>Statut</i>
			<i>DÉBUT</i>	<i>FIN</i>	
méné d'argent	Hybognathus	regius			
méné d'herbe	Notropis	bifrenatus			vulnérable
méné émeraude	Notropis	atherinoides	15 mai	1 septembre	
méné jaune	Notemigonus	crysoleucas	1 mai	1 août	
méné paille	Notropis	stramineus			
méné pâle	Notropis	volucellus			
meunier noir	Catostomus	commersoni	1 avril	1 juin	
meunier rouge	Catostomus	catostomus	1 avril	1 juin	
mulet à cornes	Semotilus	atromaculatus	1 mai	1 août	
naseux noir de l'Est	Rhinichthys	atratus			
omisco	Percopsis	omisco			
ouitouche	Semotilus	corporalis			
perchaude	Perca	flavescens	1 avril	1 juin	
poisson-castor	Amia	calva	1 mai	15 juin	
raseux-de-terre noir	Etheostoma	nigrum			
truite arc-en-ciel	Oncorhynchus	mykiss	15 octobre	15 mai	
truite brune	Salmo	trutta	15 octobre	15 mai	
umbrine	Umbra	limi			

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 2007. Banque de données du MRNF des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec - "Feuille de pêche", données de 1928 à aujourd'hui. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Montérégie et Estrie. 188 000 enregistrements

4530 CDPNQ

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

Faune

<i>Ammodramus nelsoni</i> - (2099) bruant de Nelson susceptible d'être désignée	G5 / N5B / S3S4B E (M) - Non	1999-07-06 : 1 mâle chanteur ; 2000-05-27 : 1 adulte ; 2000-06-11 : 2 adultes ; 2000-07-12 : 4 adultes ; 2000-07-14 : 2 adultes ; 2001-06-23 : 1 adulte qui chante sans arrêt ; 2001-07-02 : 1 couple qui a chanté à plusieurs reprises ; 2001-07-07 : 2 adultes. Habitat : Prairie à graminées hauteur moyenne avec trouées éparses.	45 39 53 -73 27 16 2001-07-07
--	---------------------------------------	---	----------------------------------

Ile aux Fermiers, (Site # 4). Site BDOMQ : BN-43.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . David Normand, Tétreault Diane (2000); Gauthier Yves (2001); Messier Paul (2001); Picard Isabelle (1999); Picard Martin (2000)

<i>Asio flammeus</i> - (11005) hibou des marais susceptible d'être désignée	G5 / N3N,N4B / S3S4B H (G) - Non	2001: aucun individu observé.(fiche BDOMQ: 9836 (0))	45 35 00 -73 28 58 2007-06-26
--	---	--	----------------------------------

Ile Charron à Boucherville. Site BDOMQ : HM-154.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Baril Franklin (2007); Gauthier Yves (1971); Gauthier Yves (2001); Gauthier Yves (2002); Vanier Sylvie (2007)

<i>Asio flammeus</i> - (11016) hibou des marais susceptible d'être désignée	G5 / N3N,N4B / S3S4B H (G) - Non		45 32 57 -73 23 53 1985
--	---	--	----------------------------

Environ à 3 km à l'est de Longueuil, vers Boucherville. Site BDOMQ : HM-157

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Blouin François (1985)

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
<i>Asio flammeus</i> - (11022)	G5 / N3N,N4B / S3S4B	On ne sait pas ce qu'il y a dans le nid (1985) ; 2001-06-24 : 1 adulte en vol.	45 38 21 -73 23 44
hibou des marais	E (G)	Habitat : un champ	2001-06-24
susceptible d'être désignée	-		
	Non		
Entre Varennes et Boucherville, proche de la route 229. Site BDOMQ : HM-152.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bannon Pierre (2001); Duquette Gaétan (1985)			
<i>Asio flammeus</i> - (11023)	G5 / N3N,N4B / S3S4B	1976-08-20 : 6 adultes ; 1977-08-31: 4 adultes ; 1977-08-09 : 5 adultes ; 1980-08-02 : 3 adultes et 3 jeunes ; 1980-08-29 : 4 adultes ; 1981-08-21 : 3 adultes ; 1985-06-11 : 7 adultes ; 1985-07-13 : 5 adultes ; 1987-05-17 : 3 adultes ; 1998-04-15 : 1 adulte ; 2000-04-17 : 1 adulte ; 2001-06-08 : 1 adulte ; 2001-05-07 : 1 adulte ; 2001-05-14 : 3 adultes ; 2001-05-19 : 1 adulte ; 2001-06-17 : 1 adulte (deux no de fiches différents) ; 2001-06-23 : 5 adultes ; 2001-06-24 : 4 adultes ; 2001-07-19 : 1 adulte ; 2001-08-05 : 8 adultes ; 2001-07-07 : 2 adultes ; 2001-04-20 : 2 adultes ; 2001-07-02 : 1 adulte ; 2001-07-02 : 2 adulte et 3 jeunes ; 2001-06-07 : 2 adultes ; 2001-06-22 : 1 adulte.	45 39 49 -73 27 18
hibou des marais	E (G)		2001-08-05
susceptible d'être désignée	-		
	Non		
Île aux Fermiers, près du lac du Côté nord. Site BDOMQ : 153.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bannon Pierre (2001); Bannon Pierre, Gauthier Yves, Denault Samuel (2001); Brabant Francis (1976); Chagnon Pierre (1977); David Normand (1977); Duquette Gaétan (1985); Fortin Régis, Quenneville Alain (2001); Franche Patrice (2001); Gauthier Yves (1971); Gauthier Yves (1998); Gauthier Yves (2000); Gauthier Yves (2001); Giroux Jean-François (1980); Grenon François (1981); Messier Paul (2001); Smith Peter K. (1987); Tru. M. (1980)			
<i>Asio flammeus</i> - (11026)	G5 / N3N,N4B / S3S4B	1984 : 1 nid, 1 adulte ; entre le 1985-05-05 et le 1985-06-23 : 1 nid et 1 adulte	45 38 27 -73 31 26
hibou des marais	H (G)		1985-06-23
susceptible d'être désignée	-		
	Non		
Montréal est, pointe aux Trembles. Site BDOMQ : HM-159			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Gauthier Yves (1972); Mayer Paul (1984); Mayer Paul (1985)			
<i>Falco peregrinus anatum</i> - (1190)	G4T4 / N3B / S3B	Il y a eu plusieurs emplacements de nid au fil des années dans la carrière, mais aucune distinction n'a été faite dans la description ci-dessous. Première présence de l'espèce à ce site fut en 1983, avec l'observation de deux jeunes. Par contre en 1990 et 1995, aucune observation n'a été noté au site. En 1996, trois fauconneaux ont été vus, mais en 1997, aucune indice de la présence de l'espèce dans la carrière. Le site a produit deux jeunes en 1998 et deux daultes	45 37 04 -73 31 58
faucon pèlerin anatum	E (M)		2005-07-21
vulnérable	-		
	Non		



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
		ont été aperçus en 1999. En 2000 et 2002, aucun faucon n'a été vu, mais en 2005, lors du dernier suivi, un adulte a été vu au site. Habitat : Carrière avec des parois.	
<p>Dans la région de Montréal à la Carrière Francon-Lafarge. L'occurrence compte au moins un emplacement de nid au site SOS-POP: FP-020 (Carrière Francon-Lafarge). Le site est à l'est de la ville de Montréal, près de la rue Sherbrooke à la hauteur de Georges V.</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bélanger Rhéal (1998); Bélanger Rhéal (1999); Bélanger Rhéal (2000); Bélanger Rhéal (2002); Bird David (2005); Farley Marie-Andrée (2002); Fradette Pierre (1997); Fradette Pierre, Gauthier Yves, Morand Suzanne (1999); Garon D. (1983); Gauthier Yves, Morand Suzanne (1999); Guillet Richard (1995); Guillet Richard (1997); Hudon Guy (1996); Inconnu (1990); Larouche Marguerite (2005)</p>			
<i>Falco peregrinus anatum</i> - (14306)	G4T4 / N3B / S3B	Le site a été découvert en 2001. Le site a produit au moins un jeune de 2001 à 2004. Cependant, lors du dernier suivi en 2005, le site était vide. Habitat: le nid est dans une échelle d'un élévateur à grain.	45 33 30 -73 31 07
faucon pèlerin anatum	E (S)		2004
vulnérable	-		
	Non		
<p>Dans la région de Montréal au Port de Montréal à l'élévateur à grain 4. Le site compte un emplacement de nid au site SOS-POP: FP-062 (Port de Montréal (élévateur 4)) . À l'élévateur #4, grimper dans l'échelle et on arrive directement au nid. Communiquer avec la sécurité du port de Mtl 24 h à l'avance d'une visite.</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bannon Pierre (2003); Bird David (2005); Duteau Denis (2002); Gahbauer Marcel (2003); Gahbauer Marcel (2004); Santiago Gérard (2001)</p>			
<i>Graptemys geographica</i> - (2946)	G5 / N4 / S2	Le site a été utilisé en 1968. Une étude capture-recapture démontre que le site a été utilisé en 1977, 1978 et 1979. Au moins quatre individus ont été observés en 1980 et un individu en 1985. En 1988, le site a également été utilisé et au moins un individu a été observé en 1989 dans un site de nidification. Le site a été utilisé en 1990 et au moins trois observations ont été faites dans un site de nidification. Plusieurs individus ont été observés en 1994 pendant les mois de juin et juillet, soit 190 individus. En 1995, quinze individus ont été observés sur le site. En 1996, trois individus ont été observés et deux en 2001. Le site a également été utilisé en 2003.	45 28 05 -73 56 50
tortue géographique	B (S)		2001-08-17
vulnérable	B3.11		
	Non		
<p>Fleuve Saint-Laurent, Lac Saint-Louis, Lac des Deux-Montagnes, rivière des Prairies, rivière des Mille-Îles.</p> <p><i>Îles-de-la-Paix; Île-de-Carillon; Île-de-la-Couvée; Îles-de-la-Paix; Îles-de-Boucherville; Oka; Îlet Vert (anciennement Ile Evers); Île aux Canards; Île aux Moutons; Îles-Avelle-Wight-et-Hiam; Presqu'île-Robillard; Marguerite-D'Youville (appellation); Pointe-aux-Prairies; Bois-de-Saraguay; Bois-de-Liesse (inclut le Bois-Franc); Bois-de-l'île-Bizard; Anse-à-l'Orme; Cap-Saint-Jacques; Lac des Deux Montagnes (Baie de Rigaud, ouest); Deux</i></p>			



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Montagnes, Lac des - Oka; lac des Deux Montagnes (Baie de Saint-Placide); lac Saint-Louis (Beauharnois); Lac des Deux Montagnes (Pointe-Calumet); lac Saint-Louis (Pointe-Claire); lac Saint-Louis (Centre du Lac); lac Saint-Louis (Île Dixie); Bassin de la Prairie (Île des Soeurs); Bassin de la Prairie (Grand Herbier); fleuve Saint-Laurent (Îles de Boucherville); fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Jean); Île Beaugard; Boisé-de-l'île-des-Soeurs; Île aux Asperges; Rivière-des-Mille-Îles; Île-Beaugard; Marécage-de-l'Île-Marie; Île-Garth; Île-Beaugard; Île aux Fraises (partie Dana); Île aux Fraises (partie Valentino); Lac des Deux Montagnes (Île Bizard); Bassin de la Prairie (Verdun); fleuve Saint-Laurent (Battures Tailhandier); rivière aux Serpents; lac Saint-Louis (Pointe Ross); Lac des Deux Montagnes (Como); lac Saint-Louis (Île St-Bernard / Pt Mercier); Lac des Deux Montagnes (Baie de Choisy); Canal de Beauharnois (Aval); Îles de Boucherville (fleuve Saint-Laurent); Pointe-aux-Anglais; rivière aux Serpents; Deux Montagnes, lac des - la Grande Baie; lac Saint-Louis (Îles de la Paix); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse Sud); fleuve Saint-Laurent (Île de Varennes); Île aux Fraises (partie Maillet); pointe Hébert et Goyette; Grande Baie, la - Oka - P. P-S; Île à Thomas (Îles de la Paix); lac des Deux Montagnes - Sainte-Marthe-sur-le-Lac; Lac des Deux Montagnes - la Grande Baie; Baie Brazeau et Baie des Seigneurs; Lac des Deux Montagnes - Baie Carillon; lac Saint-Louis (Îles de la Paix); Lac des Deux Montagnes (A de Vaudreuil); lac Saint-Louis (Rivière des Outaouais); lac Saint-Louis Nord-Ouest; lac Saint-Louis (Grande Anse); fleuve Saint-Laurent, Saint-Sulpice, Repentigny; Lac des Deux Montagnes - B. Fer Cheval; fleuve Saint-Laurent (Îles de Verchères); fleuve Saint-Laurent - Repentigny; lac Saint-Louis (Pointe du Moulin / Pte Fortier); fleuve Saint-Laurent (Emb Rdp); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse); fleuve Saint-Laurent (Île Verte); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse / et Ci); Lac des Deux Montagnes (Hudson); Lac des Deux Montagnes (Baie Quesnel); fleuve Saint-Laurent (Île Bellegarde); lac Saint-Louis (Dorval); lac Saint-Louis (Beaconsfield); lac Saint-Louis (Baie de Valois); Lac des Deux Montagnes (Anse à l'Orme); Lac des Deux Montagnes (Pointe Séguin); Lac des Deux Montagnes (Pointe Séguin); Île Cadieux; Pointe à la Raquette; pointe à Portelance; rivière des Mille Îles - Île Morris; rivière des Mille Îles - Saint-Eustache; fleuve Saint-Laurent - Île Ronde Bouchard; Lac des Deux Montagnes - B. Fer Cheval; Deux Montagnes, Lac des - Baie Carillon; Île Bonfoin; Archipel-du-Mitan; Alvar-de-l'Île-de-Pierre; Marais-de-l'Île-des-Juifs; Marais-de-l'Île-Avelle; archipel du Mitan; Île Bonfoin; Île Normand; baie de l'Île Locas (partie Cordeau-Parent); Île Isaïe-Locas

Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Anonyme (1990).; Anonyme (1994).; Bélanger Dominic (2003).; Bider Jean Roger (1988).; Bider Jean Roger, Weil Greg (1980).; Bisson Robert, Lalonde Stéphane (1996).; Blouin-Demers Gabriel, Rodrigue David, Bider J. Roger (1995).; Bonin Joël (1995).;



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

Brisson M. (1990).; Daigle Claude (1994).; De Grandmont Jean (1985).; De Grandmont Jean (1989).; De Grandmont Jean (1990).; Desroches Jean-François (2001).; Flaherty, Bider Jean Roger (1980).; Galois Patrick, Azar Christian (1996).; Gordon D.M.M., MacCulloch Ross D. (1977).; Gordon David M. (0).; Hackney Alison (1988).; Hoek Wyb, Lovrity Joseph E. (1968).; Laurion Isabelle (2001).; Leclerc François (1994).; Lovrity Joseph E. (0).; Rodrigue David, Bider Jean Roger, Casgrain Nicolas (1996).; Smar Matt (1988).

***Ixobrychus exilis* - (781)**

petit blongios
vulnérable

G5 / N3B / S2S3B

A (S)

-

Non

La première observation de ce site remonte à 1984, où 1 nid a été vu (nidification confirmée). La prochaine observation s'est produite en 1989, où 2 nids avec 1 adulte ainsi qu'un autre nid, 4 oeufs (dont 2 en éclosion) ont été vus. En 1990, 1 adulte a été observé, ainsi qu'un nid avec 4 oeufs et 1 autre nid abandonné avec 1 oeuf pourri. En 1992, on a vu 1 nid, 1 oeuf et 2 jeunes. L'année suivante, 1993, on a observé 1 nid avec 2 oeufs et 1 autre nid avec 4 oeufs. En 1994, 1 nid, 2 oeufs, 1 couple (dont 1 mâle chanteur) ont été identifiés. Il y a eu inventaire en 1995, sans observation. En 1996, 1 nid avec 2 oeufs et 1 autre nid avec 3 oeufs ainsi que 4 adultes ont été vus. En 1997, 2 adultes ont été vus. En 1998, 1 nid, 2 oeufs et 2 adultes ont été identifiés. En juillet 1999, on a vu 1 mâle adulte. Quatre mâles adultes ont été observés (dont 2 chanteurs) et 2 autres adultes, en 2000. En 2001, 3 adultes ont été vus. En 2002, 1 nid, 1 oeuf et 2 adultes mâles ont été vus. En 2003 et 2004, 1 mâle adulte a été observé. Il y a eu inventaire en 2005, sans observation. En 2006, 4 adultes ont été vus.

45 39 55 -73 27 21

2006-06-21

Du débarcadère de POC à Varennes près de l'église, faire la traversée vers l'île aux Fermiers (environ 10 minutes de chaloupe). Plusieurs étangs dans la moitié ouest de l'île sont à visiter. Site SOS-POP : PB-002 ; île aux Fermiers.

fleuve Saint-Laurent (Île de Varennes)

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bannon Pierre (1999); Bélanger Luc (1994); Bellefleur Jean-Guy (1999); Bellocq Béatrice (1997); Bellocq Béatrice (1998); Bellocq Béatrice (2000); Daigneault Daniel (1996); Denault Samuel (1997); Denault Samuel (2000); Duquette Gaétan (1984); Fortin Régis, Quenneville Alain (2001); Fradette Pierre (1994); Gauthier Yves (2001); Homier Patrick (1997); Inconnu (1996); Inconnu (2003); Inconnu , (1996); Jauvin Daniel, David Normand, Daigneault Daniel (2001); Mayer Paul (1989); Messier André (2005); Messier Paul (2001); Picard Martin (1989); Picard Martin (1990); Picard Martin (1992); Picard Martin (1993); Picard Martin (1994); Picard Martin (1996); Picard Martin (1998); Picard Martin (2000); Picard Martin (2002); Picard Martin (2004); Rivard Alexandre (2006); Robert Michel (1990); Robert Michel (2006); Tétreault Diane, David Normand (2000); Wery Pierre (1994); Wery Pierre (1995); Wery Pierre, David Normand, Tétreault Diane (1998); Wery Pierre, Denault Samuel, David Normand (1999)

***Ixobrychus exilis* - (782)**

petit blongios
vulnérable

G5 / N3B / S2S3B

B (S)

-

Non

1989 : 1 mâle chanteur ; 1996 : 1 mâle chanteur ; 1997 : 1 mâle vu et entendu et 1 mâle entendu ; 1999 : 1 nid, 2 oeufs ; 2000 : 3 couples ; 2001 : 1 mâle chanteur. Habitat : Vastes marais à typhas parsemés d'îlots de phragmites, bordant le chenal entre l'île St-Jean et la Grande batture Tailhandier. En 1999, le nid était situé dans la quenouillaie dense située sur l'île de La Commune en bordure du chenal du Courant.

45 35 45 -73 29 03

2001-06-06

Chenal du Courant, parc de récréation des Iles-de-Boucherville. Site SOS-POP : PB-044.

Îles-de-Boucherville; fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Jean)

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. .



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
<i>Ixobrychus exilis</i> - (18164)	G5 / N3B / S2S3B	La première observation à ce site remonte à mai 2005, où 1 adulte a été observé. Ensuite, l'espèce a été vue en 2007 : 1 femelle et 3 mâles. Habitat : plan d'eau libre avec zone arbustive et de typha. Marais et marécage arboré ou arbustif.	45 38 30 -73 26 38
petit blongios	C (S)		2007-08-06
vulnérable	-		
	Non		
Rivière aux Pins, entre Boucherville et Varennes, Montérégie. Site SOS-POP : PB-118.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Boies Michelle, Messier Paul (2005); Fradette Pierre (2007); Morin Guy (2007); Noel Robert (2007)			
<i>Lampropeltis triangulum</i> - (19065)	G5 / N5 / S3	En 2004, un juvénile et deux autres individus ont été observés. Habitat: Friche, milieu modifié.	45 40 22 -73 31 14
couleuvre tachetée	E (S)		2004-08-16
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
À Pointe-aux Trembles.			
Meilleure source :			
<i>Lampropeltis triangulum</i> - (15233)	G5 / N5 / S3	Au moins un individu a été observé en 1990 et un autre en 2001. Habitat : boisé et ecotone.	45 40 28 -73 30 22
couleuvre tachetée	B (S)		2001-09-09
susceptible d'être désignée	B4.07		
	Non		
Pointe-aux-Trembles, Bois de l'Héritage.		<i>Pointe-aux-Prairies</i>	
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Fortin Denis (1990).; Lafleur Benoit (2001).			
<i>Lanius ludovicianus</i> - (1753)	G4 / N4B / S1B	1970-06-18 : 1 nid ; 1970-06-21 : 1 nid, 1 couple ; 1973-04-01 : 1 couple près de la Chapelle-de-la-Réparation ; 1979-05-30 : 1 nid ; 1979-05-30 : 1 couple, 3 jeunes ; 1990, 1991, 1995, 1996, 1997 : aucune observation lors des visites. HABITAT : Champs abondonné parsemés d'arbustes. Habitat transformé en grande partie ; il ne reste qu'un îlot propice. Grands champs avec aubépines, saules, peupliers, verge d'or derrière le Bois-de-la-Réparation.	45 40 17 -73 30 50
pie-grièche migratrice	H (S)		1979-05-30
menacée	-		
	Non		
Pointe-aux-Trembles. Parc régional du Bois-de-la-Réparation. À la jonction de l'autoroute de la Rive-Nord et de la voie ferrée, longer la voie ferrée sur environ			



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

400 m et parcourir environ 185 m perpendiculairement. Site BDOMQ: PM-07.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Gauthier Yves (1973); Giroux Jean-François (1970); Guillet Richard (1996); Guillet Richard (1997); Inconnu (1970); Mayer Paul (1979); Mayer Paul (1991); Robert Michel (1990); Summers L. L. (1995)

***Moxostoma hubbsi* - (2161)**

chevalier cuivré
menacée

G1 / N1 / S1
C (S)
B2.01
Non

La première mention dans le Secteur 1 remonte à juin 1944 alors que 3 adultes et 1 juvénile ont été capturés. En avril 1946 et en mai 1947, 1 juvénile a été recensé à chacune des années. En 1971, 4 individus ont été capturés et la dernière observation pour ce secteur date de 2004, lors du suivi télémétrique, un adulte y a été enregistré. La première mention au Secteur 2 date de juillet 1942, alors qu'un adulte a été capturé. En 1973, 3 adultes et 1 juvénile ont été recensés. De avril à octobre 1999, 95 adultes et 21 juvéniles ont été recensés, alors que pour les mêmes mois de l'année 2000, 96 adultes ont été dénombrés. De mai à octobre 2001, 40 adultes ont été capturés, alors qu'en 2002, 26 adultes ont été comptés entre avril et novembre. En 2003, 52 adultes ont été recensés, alors qu'en 2004, 23 adultes ont été comptés et, lors du suivi télémétrique, 11 adultes sur 20 suivis ont été enregistrés dans ce secteur. En 2005, 8 adultes ont été dénombrés. La première mention au Secteur 3 date de septembre 1971, alors que 9 adultes avaient été capturés. En septembre 1973, 3 adultes ont été capturés, en juin 1980, 1 adulte et en septembre 1996, 2 adultes ont été recensés. Un adulte a été capturé en 2004 et lors du suivi télémétrique, 2 adultes ont été enregistrés dans ce secteur. La première mention au site 4 remonte à 1942 alors que 2 adultes ont été capturés en mai et 2 autres en juin. Les seules autres mentions pour ce secteur remontent à 2004, où 2 adultes ont été enregistrés dans ce secteur au cours de l'automne lors du suivi télémétrique. Aucune observation n'a été mentionnée dans les années 1950 et 1960 dans aucun des secteurs. Habitat: ?

45 44 46 -73 24 50
2005-07-29

Cette occurrence est divisée en quatre secteurs du Fleuve St-Laurent, entre Vaudreuil et le Lac St-Pierre. Le premier secteur couvre le lac St-Pierre entre Sorel-Tracy et Pointe-du-Lac. Le 2e tronçon va de Lanoraie à Longueuil, le 3e couvre la Rivière des Mille-Îles et le N-E de la Rivière des Prairies et le 4e secteur englobe le Lac des Deux Montagnes jusqu'au Lac St-Louis.

Îles-de-Contrecoeur; Nicolet; Marcel-Léger; Îles-de-Boucherville; Île du Moine; Île de la Traverse; Îlet Vert (anciennement Ile Evers); Île aux Canards; Île aux Moutons; La Grande Île; Îles-Avelle-Wight-et-Hiam; Grande-Île; Pointe-aux-Prairies; fleuve Saint-Laurent (Îles de Boucherville); fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Jean); fleuve Saint-Laurent. - Île Girodeau la Traverse; Commune de Baie-du-Febvre; Île du Milieu; Île à la Cavale; Île Beauregard; Île Lapierre; Île aux Asperges; Rivière-des-Mille-Îles; Île-Beauregard; Île-Garth; Île-Beauregard; Îlet-du-Moulin-à-Vent-de-Contrecoeur; Île Lapierre (partie Auberge de la Rive); Île aux Fraises (partie Dana); Île aux Fraises (partie Valentino); fleuve Saint-Laurent (Battures Tailhandier); Îles de Boucherville (fleuve Saint-Laurent); Refuge de Nicolet; Baie de Maskinongé; Île Dupas (fleuve Saint-Laurent); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse Sud); fleuve Saint-Laurent (Île de Varennes); fleuve Saint-



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Laurent (Île Saint-Ours); Île Bouchard (partie Desmarais); Île aux Fraises (partie Maillet); lac des Deux Montagnes - Sainte-Marthe-sur-le-Lac; Lac des Deux Montagnes (A de Vaudreuil); lac Saint-Louis (Rivière des Outaouais); lac Saint-Louis Nord-Ouest; fleuve Saint-Laurent, Saint-Sulpice, Repentigny; fleuve Saint-Laurent (Îles de Verchères); fleuve Saint-Laurent, Lanoraie, Lavaltrie; fleuve Saint-Laurent, Lanoraie, Île aux Foins; Îles de la Girodeau - Grande Île; Île du Milieu - Île de la Commune; zone 5, Ouest du lac Saint-Pierre; fleuve Saint-Laurent - Lavaltrie; fleuve Saint-Laurent - Repentigny; Port Saint-François - Nicolet; Anse du Fort; Pointe Fer à Cheval - Longue-Pointe; port Saint-François - Pont Laviolette; Îles de Contrecoeur (Suite de 0178); Île du Moine; fleuve Saint-Laurent (Emb Rdp); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse); Îles de Contrecoeur (Suite En 0180); fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Ours); fleuve Saint-Laurent (Île Verte); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse / et Ci); fleuve Saint-Laurent (Île Bellegarde); Saint-Barthélemy / Saint-Joseph (Sud); Baie Maskinongé; Pointe du Lac -Rivière Yamachiche; rivière Yamachiche - Rivière du Loup; Île aux Sternes; Lac des Deux Montagnes (Anse à l'Orme); lac Saint-Pierre Nord; Île Cadieux; rivière des Mille Îles - Île Morris; rivière des Mille Îles - Saint-Eustache; fleuve Saint-Laurent (Îles de Contrecoeur); fleuve Saint-Laurent - Île Ronde Bouchard; fleuve Saint-Laurent - li. Bouchard A. au Sable; fleuve Saint-Laurent - Île Plate; fleuve Saint-Laurent - Île aux Liards; fleuve Saint-Laurent - Île à l'Aigle; fleuve Saint-Laurent - Domaine Sarrazin; fleuve Saint-Laurent - Île aux Boeufs; Fleuve Saint-Laurent - Lavaltrie Île Mousseau; Battures aux Outardes; fleuve Saint-Laurent (Baie des Îlets); lac Saint-Pierre S.-E.; Sud-Ouest du Pont Laviolette; fleuve Saint-Laurent (Mare des Joncs Bleues); fleuve Saint-Laurent (Île Lapierre); Anse du Fort; Île Bonfoin; Pointe-du-Lac; Archipel-du-Mitan; Alvar-de-l'Île-de-Pierre; Marais-de-l'Île-des-Juifs; Marais-de-l'Île-Avelle; archipel du Mitan; Île Bonfoin; Île Normand; baie de l'Île Locas (partie Cordeau-Parent); Île Isaie-Locas

Meilleure source : Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries 2006. Atlas des habitats du chevalier cuirré (Moxostoma hubbsi) du Saint-Laurent et de ses tributaires. Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries 67 pages..

Nerodia sipedon - (15245)	G5 / N5 / S3	2002-06 : 1 adulte. Chenal entre les Grandes batttures Thailander et les îles du parc, composé de phragmites et de quenouilles. Les îles environnantes sont couvertes d'arbustes et d'arbres et sont inondées tôt au printemps.	45 36 07 -73 29 10
couleuvre d'eau	B (S)		2002-06-01
susceptible d'être désignée	B4.07		
	Non		
Boucherville, parc National des Îles de Boucherville, juste en face de la tour d'observation qui se situe sur l'île de la Commune.		Îles-de-Boucherville; fleuve Saint-Laurent (Îles de Boucherville)	



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Joly Pierre, Henri Denis (2002).			
<i>Storeria dekayi</i> - (18888)	G5 / N5 / S2	En 2007, 6 individus et un adulte ont été inventoriés dans le secteur. Habitat:	45 34 52 -73 28 49
couleuvre brune	E (S)	Friche, herbe et bloc de béton.	2007-11-06
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Dans le Parc des îles-de-Boucherville, sur l'île Charron.		<i>fleuve Saint-Laurent (île Verte)</i>	
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Boivin Annick (2007).; Boivin Annick, Henri Denis (2007).			
<i>Storeria dekayi</i> - (18871)	G5 / N5 / S2	En 2008, 3 individus ont utilisé le site. Habitat: Talus rocheux et nord de route.	45 40 31 -73 32 12
couleuvre brune	E (S)		2008-05-09
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
À Rivière des Prairies, au coin du boul. Gouin Est et de la 94e Avenue, au Parc Nature des la Pointe-aux-Prairies.			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Lamoureux Hugo-Paul (2008).; Lamoureux Hugo-Paul, Lavigne Patrice (2008).			
<i>Storeria dekayi</i> - (15175)	G5 / N5 / S2	Au moins un individu a été observé en 1990. En 1998 et 2001, deux individus ont, également, été observés, alors que deux femelles de bonne taille ont été recensées en 2004. En 2008, 2 femelles gestantes ont été vues. Habitat: forêt, champ, friche et écotone arbustif avec présence de Phragmites communis et Ambrosia artemisiifolia.	45 40 20 -73 31 02
couleuvre brune	B (S)		2008-06-22
susceptible d'être désignée	B3.11		
	Non		
Pointe-aux-Trembles, Pointe-aux-Prairies secteur Héritage, site d'enfouissement et près de la voie ferrée du Canadien National.		<i>Pointe-aux-Prairies</i>	
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Bibeau Sylvie, Gagnon Louis-Philippe, Lavigne Patrice, Raymond Édouard (2004).; Cotton Fay, Laramée Sylvain, Tremblay Valérie (1998).; Desroches Jean-François, Lafleur Benoit (2001).; Fortin Denis (1990).; Lavigne Patrice (2004).; Lavigne Patrice, Lamoureux Hugo-Paul (2008).; Pouliot Daniel (2001).			



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

<i>Storeria dekayi</i> - (15178)	G5 / N5 / S2	En 1999, quatre couleuvres brunes ont été observées sur le site. En tout, cinquante-quatre individus ont été recensés en 2000 et cinquante-deux en 2001.	45 35 33 -73 28 25
couleuvre brune	B (S)	En 2002, neuf spécimens et en 2003, deux individus ont utilisés le site. En 2004, dix couleuvres ont été recensées et en 2005, six individus ont été aperçus dans le secteur. En 2007, sept adultes et deux juvéniles ont été inventoriés. Habitat: milieu ouvert, champ en friche, arbustif, composé de phragmite, vinaigrier, framboisiers, peuplier, faux-tremble et peupliers à feuilles deltoïde.	2007
susceptible d'être désignée	B3.11		
	Non		

Parc des Îles-de-Boucherville, sur l'Île Ste-Marguerite

Îles-de-Boucherville

Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Bélanger Jennifer (2007).; Cordeaux Marie-Ève, Henri Denis (2002).; Dumouchel Annick, Henri Denis, St-Pierre Alain (2000).; El Masri Claude (2004).; Fréchette Emmanuelle (2004).; Fréchette Emmanuelle (2005).; Genest Jean-Philippe, Latulipe Robert (2001).; Henri Denis (2000).; Henri Denis (2002).; Henri Denis (2003).; Henri Denis (2005).; Henri Denis, Grabosky Linda, Bonin Nathalie, Fyfe Lisa, Singfat Dominique (1999).; Léveillé Martin, Richard Marie-Claude, Bureau Pierre, Latulipe Robert, Bouthillier Lyne (2001).; Méthode Suzanne (2002).; Pellerin Céline (2002).; Richard Marie-Claude (2003).; Richard Marie-Claude (2004).; Richard Marie-Claude (2005).; Richard Marie-Claude, Bureau Pierre, Latulipe Robert, Léveillé Martin, Bouthillier Lyne (2000).; Richard Marie-Claude, Chatillon Danielle (2004).; Rochon Yves (2005).; Sénécal Jean (2004).; Tanguay Frédéric, Tanguay Michel (1999).; Tanguay Michel, Tanguay Frédéric (1999).; Violette Vicky (2004).



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

Autre

<i>Elliptio crassidens</i> - (14529)	G5 / N2N4 / S2	Habitat: Substrat limoneux. Profondeur de 0,1 à 0,5m.	45 35 43 -73 28 00
elliptio à dents fortes	E (S)		2001-09-14
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Fleuve Saint Laurent, rive sud de l'île Charron. Au sud du stationnement du parc des îles de Boucherville, au sud du grand stationnement de l'accueil. Numéro de station: FAPAQ 2001-09-14-3a.		<i>Îles-de-Boucherville</i>	
Meilleure source : MULETTES. 2000 -. Banque de données sur les mulettes du Québec, active depuis 2000. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec, Québec. .			
<i>Elliptio dilatata</i> - (14475)	G5 / N5 / S2S3	Habitat: Profondeur 0,1 à 0,5 m, substrat limoneux.	45 35 43 -73 28 00
elliptio pointu	E (S)		2001-09-14
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Fleuve Saint-Laurent, rive sud de l'île Charron. Au sud du stationnement du parc des îles de Boucherville. Rive sud du grand stationnement de l'accueil. No de Station: FAPAQ 2001-09-14-3a		<i>Îles-de-Boucherville</i>	
Meilleure source :			
<i>Obovaria olivaria</i> - (14499)	G4 / N3 / S2	Habitat: Présence d'argile et asez limoneux.	45 35 43 -73 28 00
obovarie olivâtre	E (S)		2001-09-14
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Fleuve Saint Laurent, rive sud de l'île Sainte Marguerite. Au sud du stationnement du parc des îles de Boucherville, au sud du grand stationnement de l'accueil. Numéro de station: FAPAQ 2001-09-14-3c.		<i>Îles-de-Boucherville</i>	
Meilleure source : MULETTES. 2000 -. Banque de données sur les mulettes du Québec, active depuis 2000. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec, Québec. .			
<i>Obovaria olivaria</i> - (14516)	G4 / N3 / S2		45 34 10 -73 30 20
obovarie olivâtre	H (U)		1863

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

susceptible d'être désignée

B5.04

Non

Fleuve Saint Laurent, Municipalité de Montréal. Numéro de station: Whiteaves4.

Meilleure source : MULETTES. 2000 -. Banque de données sur les mulettes du Québec, active depuis 2000. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec, Québec. .



* Pour l'information sensible, communiquer avec le Centre de données

Nombre total d'occurrences pour cette requête : 25

Signification des termes et symboles utilisés

Nombre total d'espèces pour cette requête : 13

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes:

B : population animale reproductrice (breeding); H : non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice (migrant); N : population animale non reproductrice (non-breeding); NA : existant, sans occurrence répertoriée / exotique / hybride / présence accidentelle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur (reported falsely) / synonymie de la nomenclature; NR : rang non attribué (not ranked); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer (unrankable); X : taxon apparemment éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude (ex : S1?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : extirpée; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité: 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé

Valeur relative pour la conservation, calculée à partir du nombre d'occurrences de l'élément au Québec; des rangs de priorité globaux (G) et subnationaux (S); de l'endémisme juridirectionnel et de la qualité des occurrences

Cible de conservation : L'étiquette " cible de conservation " identifie les occurrences d'espèces légalement protégées pour lesquelles des actions prioritaires sont définies au plan de conservation.



CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE

(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
	B2	.01
.02		Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
.03		Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
.04		Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
	B4	.01
.02		Occurrence de qualité passable d'un élément S1
.03		Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
.05		Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
.07		Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique (espèces, communautés naturelles) selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'accent sur le ou les éléments les plus rares. Le nombre d'éléments représentés intervient en second. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

Intérêt pour la conservation

Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

Références

The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers. 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune de Montréal-Montérégie,

Liste de quelques espèces de poissons présentes sur le territoire de l'unité de gestion et informations sur leur période de reproduction (Rassemblements, fraye et alevinage).

ESPÈCE LIEN VERS FICHE DESCRIPTIVE	Période de protection des activités de reproduction	Statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables	Espèce d'eau chaude					Espèce d'eau fraîche					Espèce rare				
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc			
ACHIGAN À PETITE BOUCHE	1 mai - 1 août																
ACHIGAN À GRANDE BOUCHE	1 mai - 1 août																
ALOSE SAVOUREUSE	15 mai - 1 juillet	Vulnérable															
ANGUILLE D'AMÉRIQUE	15 juin - 15 septembre	Susceptible ¹															
AUTRES CYPRINIDÉS	15 mai - 1 septembre																
BARBOTTE BRUNE	15 mai - 1 juillet																
BARBOTTE DES RAPIDES		Susceptible ¹															
BARBOTTE JAUNE		Susceptible ¹															
BARBUE DE RIVIÈRE	1 Juin - 1 août																
BROCHET D'AMÉRIQUE	1 avril - 1 juin ²																
BROCHET VERMICULÉ	1 avril - 1 juin ³	Susceptible ¹															
CARPE	1 juin - 15 juillet																
BROCHET MAILLÉ	1 avril - 15 juin																
CHEVALIER DE RIVIÈRE	1 juin - 15 juillet	Susceptible ¹															
CHEVALIER BLANC	1 mai - 15 juin																
CHEVALIER CUIVRÉ	1 juin - 1 août	Menacée															
CHEVALIER JAUNE	15 mai - 1 juillet																
CHEVALIER ROUGE	15 avril - 15 juin																
CISCO DE LAC	15 novembre - 15 mai ²																
CRAPET À LONGUES OREILLES	1 juin - 1 août ²	Susceptible ¹															
CRAPET ARLEQUIN	1 juin - 1 août ²																
CRAPET DE ROCHE	1 juin - 15 juillet																
CRAPET-SOLEIL	15 mai - 15 juillet																
DARD ARC-EN-CIEL	15 avril - 15 mai ²	Susceptible ¹															
DARD DE SABLE		Susceptible ¹															
DORÉ JAUNE	1 avril - 1 juin																
DORÉ NOIR	1 avril - 1 juin																
ESTURGEON JAUNE	1 mai - 1 juillet	Susceptible ¹															
FONDULE BARRÉ	15 mai - 15 août ²																
FOUILLE-ROCHE GRIS	1 mai - 1 août ¹	Vulnérable															
GRAND BROCHET	1 avril - 1 juin																
GRAND CORÉGONE	1 octobre - 15 mai																
LAMPROIE DU NORD		Susceptible ¹															
LAQUAICHE ARGENTÉE	1 mai - 1 juillet																
LÉPISOSTÉ OSSEUX	1 mai - 1 juillet																
MALACHIGAN	1 juillet - 1 septembre ²																
MARIGANE NOIRE	1 juin - 1 août																
MASKINONGÉ	15 avril - 15 juin																
MÉNÉ À NAGEOIRES ROUGES	15 mai - 15 juillet																
MÉNÉ D'HERBE		Susceptible ¹															
MÉNÉ ÉMERAUDE	15 mai - 1 septembre																
MÉNÉ JAUNE	1 mai - 1 août																
MÉNÉ LAITON	1 mai - 1 août ²	Susceptible ¹															
MEUNIER NOIR	1 avril - 1 juin																
MEUNIER ROUGE	1 avril - 1 juin																
MULET À CORNES	1 mai - 1 août																
MULET PERLÉ	1 mai - 15 juillet																
OMBLE DE FONTAINE	15 sept - 1 mai																
PERCHAUDE	1 avril - 1 juin																
POISSON-CASTOR	1 mai - 15 juin																
TÊTE-DE-BOULE	15 mai - 1 septembre																
TRUITE ARC-EN-CIEL	15 octobre - 15 mai																
TRUITE BRUNE	15 octobre - 15 mai																
VENTRE-POURRI	15 mai - 1 septembre																

¹ susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables² Adapté pour la région selon les renseignements trouvés dans Scott et Crossman 1974³ Une période de reproduction automnale a été mise en évidence au marais Saint-Eugène sur le territoire de la région du Centre du Québec, non loin des limites de la Montérégie. Il est donc possible que ce phénomène puisse aussi avoir lieu au sein de l'aire de répartition montérégienne de l'espèce, soit dans la partie supérieure de la rivière Richelieu, l'archipel du lac Saint-Pierre et le marais de la baie de Lavallière.

Information sur plusieurs lieux de reproduction du poisson

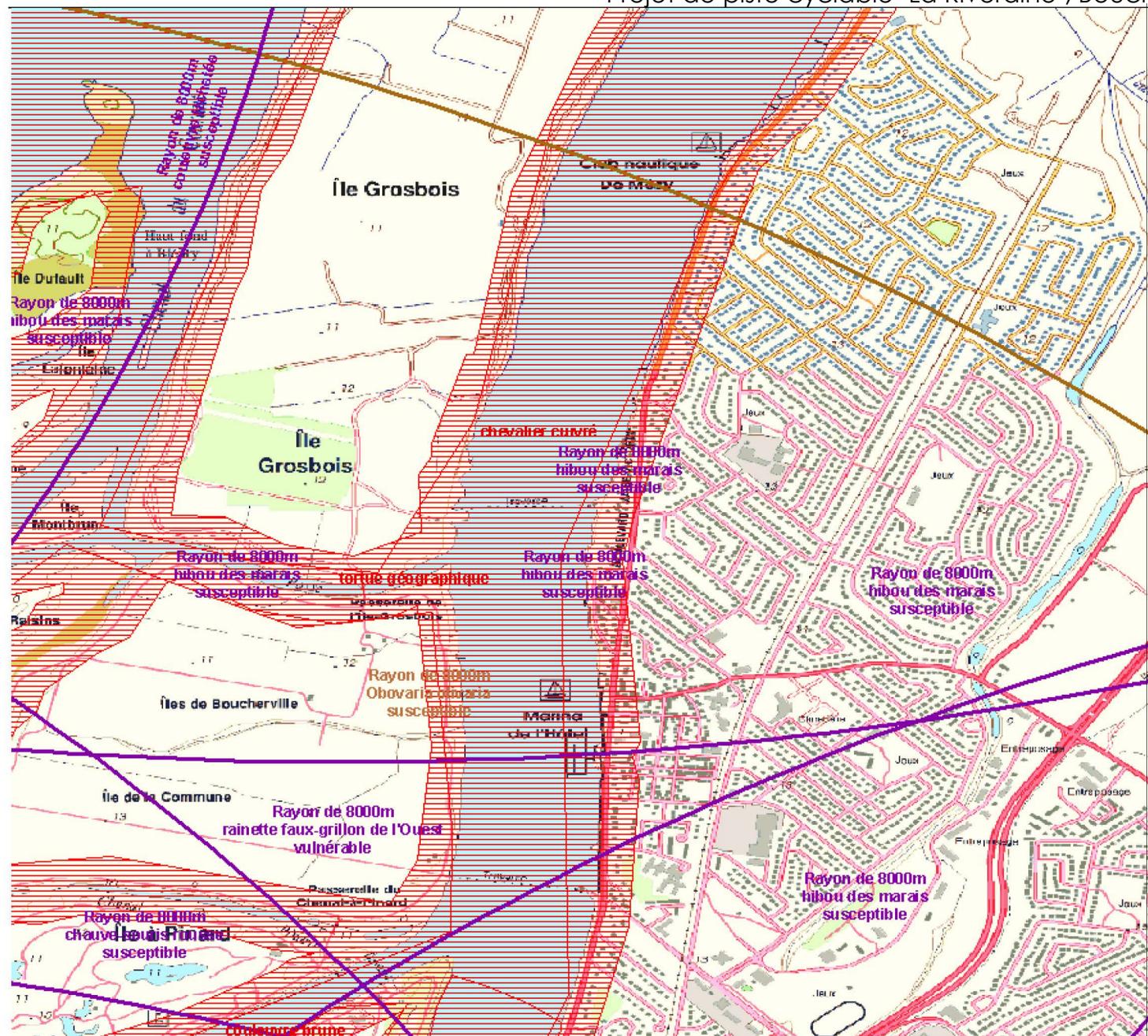
LOCALISATION*	SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées	HABITAT	REFERENCE							
Habitat de reproduction du poisson No: 25	LENT	A	ESLU fraye avril\SECO fraye ?\PEFL fraye avril-mai\CYCA fraye juin\LEGI fraye mai-juin\AMRU ?\HYRE fraye\PINO fraye\PONI fraye juin\AMNE fraye mai-juin\LOLO fraye potentielle decembre-janvier\MISA fraye mai (9 au 27)\NOCR fraye\NOHU fraye\NOVO fraye\NOAT		Soyez, L.-M., et C. Dube. 1991. Donnees non publiees. Masse, G., R. Fortin, P. Dumont et J. Ferraris. 1988. Harvey, G. 1978. Pageau, G. et R. Tanguay. 1977. Bouchard, D. 1976. Masse, G. 1974.							
Endroit	PLAINE INONDABLE											
Plan d'eau	RIVIERE AUX PINS											
Municipalité	BOUCHERVILLE											
MRC	LAJEMMERAIS											
ZONE: 18	X: 621400	Y: 5055000										
			Espèce	Fraye	Présence	Période de protection des activités de reproduction		Statut				
			Nom Scientifique	Code	FRAYE	potentielle	Alevinage	Alimentation	de l'espèce	DÉBUT	FIN	
			grand brochet Esox lucius	ESLU	X					1 avril	1 juin	
			ouitouche Semotilus corporalis	SECO	X							
			perchaude Perca flavescens	PEFL	X					1 avril	1 juin	
			carpe Cyprinus carpio	CYCA	X					1 juin	15 juillet	
			crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI	X					15 mai	15 juillet	
			crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU					X	1 juin	15 juillet	
			méné d'argent Hybognathus regius	HYRE	X							
			ventre-pourri Pimephales notatus	PINO	X					15 mai	1 septembre	
			marigane noire Pomoxis nigromaculatus	PONI	X					1 juin	1 août	
			barbotte brune Ameiurus nebulosus	ICNE	X					15 mai	1 juillet	
			lotte Lota lota	LOLO		X						
			achigan à grande bouche Micropterus salmoides	MISA	X					1 mai	1 août	
			méné jaune Notemigonus crysoleucas	NOCR	X					1 mai	1 août	
			queue à tache noire Notropis hudsonius	NOHU	X							
			méné pâle Notropis volucellus	NOVO	X							
			méné émeraude Notropis atherinoides	NOAT						15 mai	1 septembre	

LOCALISATION*			SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées	HABITAT	REFERENCE							
Habitat de reproduction du poisson No: 328			LENT	P	ESLU fraye\PEFL fraye\AMCA fraye\LEGI fraye\PONI fraye\MISA fraye\AMNE fraye\NOCR fraye\CYCA fraye\UMLI fraye		Dube, J., J. Bergeron, D. Chatillon et P. Vecsei. 1988. Mongeau, J.-R. et G. Masse. 1976. Masse, G. 1974.							
Endroit	PLAINE INONDABLE, CHENAL A PINARD													
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT												
Municipalité	VARENNES													
MRC	LAJEMMERAIS													
ZONE 18	X: 618800	Y: 5051200												
					Espèce	Période de protection des activités de reproduction								
					Nom Scientifique	Code	FRAYE	potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	DÉBUT	FIN	Statut
					grand brochet Esox lucius	ESLU	X					1 avril	1 juin	
					perchaude Perca flavescens	PEFL	X					1 avril	1 juin	
					poisson-castor Amia calva	AMCA	X					1 mai	15 juin	
					crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI	X					15 mai	15 juillet	
					marigane noire Pomoxis nigromaculatus	PONI	X					1 juin	1 août	
					umbrine Umbra limi	UMLI	X							
					barbotte brune Ameiurus nebulosus	ICNE	X					15 mai	1 juillet	
					achigan à grande bouche Micropterus salmoides	MISA	X					1 mai	1 août	
					méné jaune Notemigonus crysoleucas	NOCR	X					1 mai	1 août	
					carpe Cyprinus carpio	CYCA	X					1 juin	15 juillet	

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 2007. Banque de données du MRNF sur les lieux de reproduction du poisson. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Montérégie et Estrie.

DOSSIER 4530

Projet de piste cyclable "La Riveraine", Boucherville.



- CDPNQ Mention d'espèce faunique rare: Point
 - Précision du point
 - Seconde : 150m de rayon
 - Minute : 1,5km de rayon
 - Globale >8km de rayon
 - Universelle : > 8km de rayon
- CDPNQ Mention d'espèce faunique rare: Rayon de précision
 - Rayon de précision
 - ▭ Seconde : 150m
 - ▭ Minute : 1,5 km
 - ▭ Globale : < 8 km
 - ▭ Universelle : > 8km
- CDPNQ Mention d'espèce faunique rare: Zone
 - Précision de la zone
 - ▭ Seconde : 150 m
 - ▭ Minute : 1,5 km
 - ▭ Globale : < 8 km
- Habitat : Aire concentration oiseaux aquatiques (ACOA)
 - 02-xx-xxxx
 - ▭ Protégé
 - ▭ Non-protégé
 - Exclusion
- Habitat du rat musqué
 - 11-xx-xxxx
 - ▭ Protégé
 - ▭ Non-Protégé
 - ▭ Exclusion
- Habitat : Héronnière
 - 03-xx-xxxx
 - ▭ Aire de nidification
 - ▭ bande de protection 0-200 m
 - ▭ bande de protection 200-500 m
- Habitat: Ravage de cerf
 - ▭ L
 - ▭ P
 - ▭ x
- Habitat: Colonie d'oiseaux sur île
 - ▭
- Pêche expérimentale (Feuille de pêche)
 - ▭
- Endroit de reproduction du poisson
 - Vitesse de courant
 - ▭ lent

DOSSIER 4530

Projet de piste cyclable "La Riveraine", Boucherville.

